

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

13 septembre 2016

Date d'affichage :

26 septembre 2016

L'AN deux mille seize, le **19 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (jusqu'à la question n° 14), Mmes CHANIER (à partir de la question n° 12), CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Françoise LAFOND à compter de la question n° 15

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 11

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Serge BIONNIER

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Suzanne MACHANEK

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2016**

QUESTION N° 19

OBJET : Tableau des effectifs 2016 : transformations de postes

RAPPORTEUR : Stéphanie FLORI-DUTOUR

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 1^{er} septembre 2016.**

Pour des nécessités de services, les postes suivants doivent être créés ou supprimés :

Poste(s) créé(s)	Motifs	Poste à supprimer	Services	Date d'effet de la création
1 poste d'adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe à 80%	Nomination suite à concours de l'agent.	1 poste d'adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à 80%	Animation	01/10/2016
2 postes d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à 100%	Avancement de grade	2 postes d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à 100%	DEJ Communication	01/10/2016
1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 100%	Avancement de grade	1 Poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Culture-vie associative	01/10/2016
3 postes d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 100%	Avancement de grade	3 postes d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Culture-vie associative Communication Administration générale	01/10/2016
4 postes d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à 100%	Avancement de grade	4 postes d'adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	Animation	01/10/2016
4 postes d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 100%	Avancement de grade	4 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Voirie Espaces verts (2) Propreté	01/10/2016
5 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 100%	Avancement de grade	5 postes d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Ecoles Voirie Entretien des locaux Espaces verts	01/10/2016

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160919-DELIB160919-DE
Date de télétransmission : 21/09/2016
Date de réception préfecture : 21/09/2016

COMMUNE DE RIOM

1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe à 100%	Avancement de grade	1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	Ecoles	01/10/2016
1 poste d'attaché principal à 100%	Avancement de grade	1 poste d'attaché	DMRH	01/10/2016
1 poste de chef de service de PM principal de 2 ^{ème} classe à 100%	Avancement de grade	1 poste de chef de service de PM	PM	01/10/2016
1 poste de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à 100%	Avancement de grade	1 poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	DSTAU	01/10/2016

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **procéder à la création et à la suppression des postes susvisés, après avis du comité technique, à compter du 1^{er} octobre 2016.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 septembre 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL